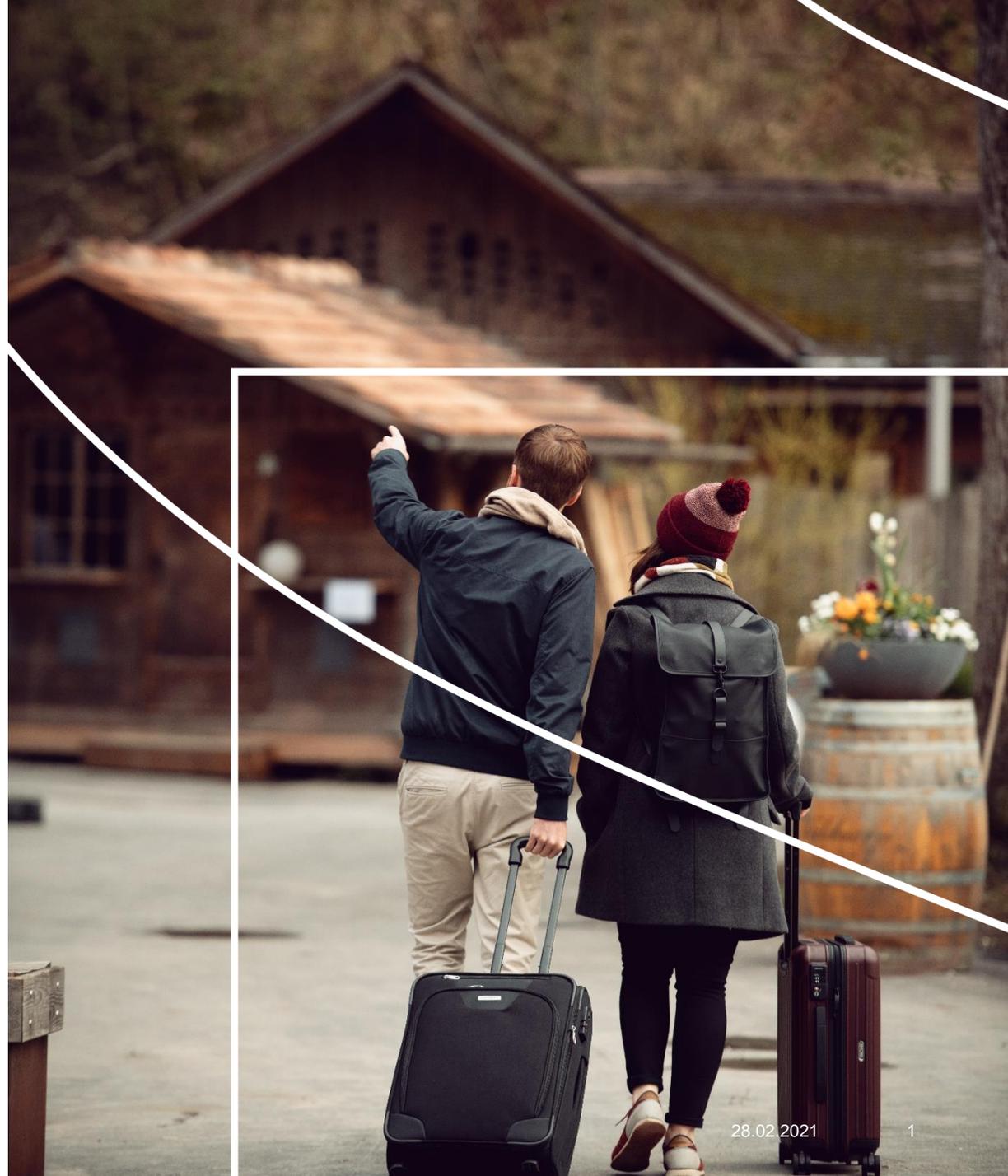
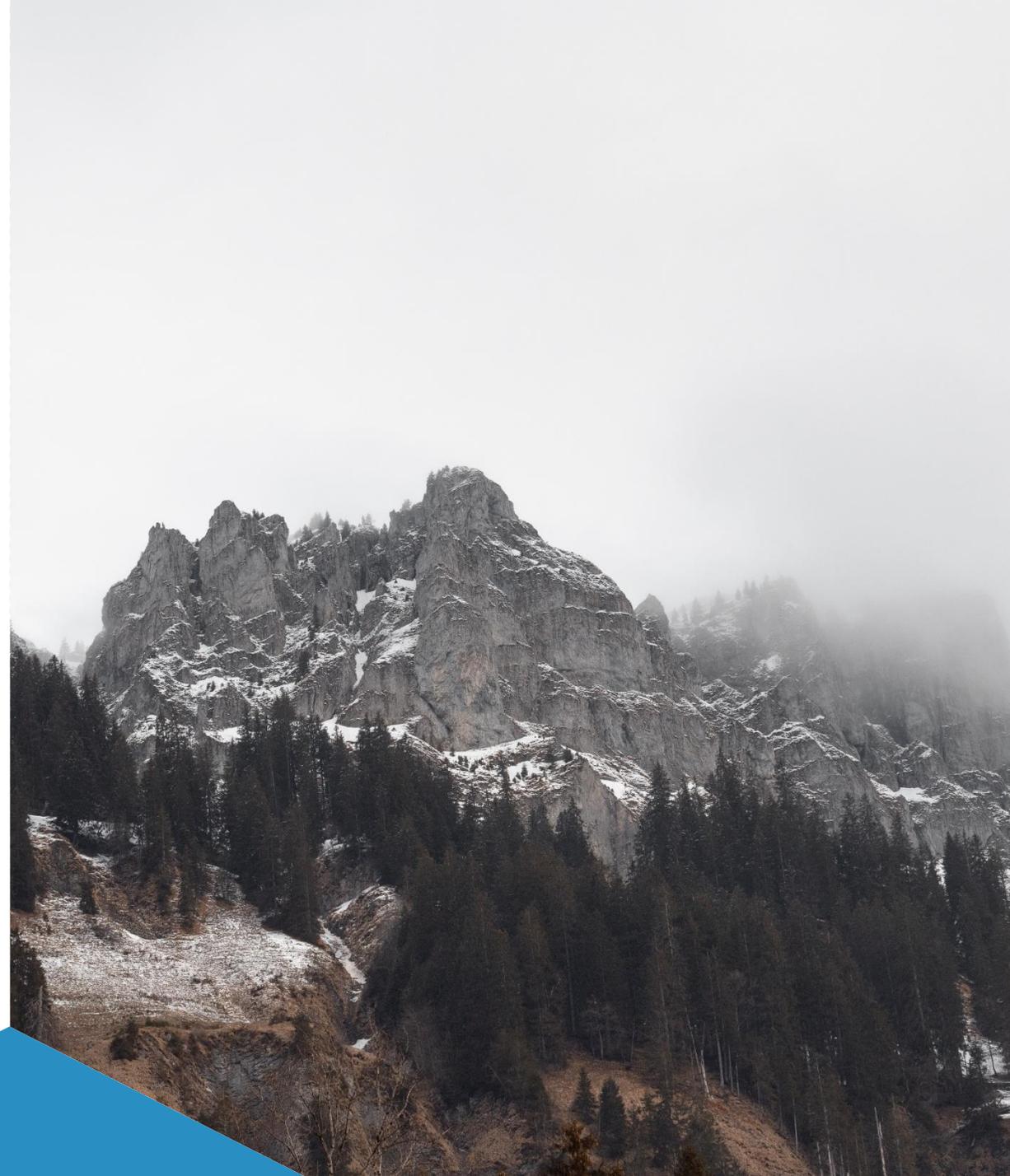


Sondage sur l'évaluation de la situation de février 2021

Réalisé du 20 au 23 février 2021 auprès
des membres d'HotellerieSuisse



1. Rétrospective de la saison d'hiver 2020/2021 et de la semaine blanche 2021

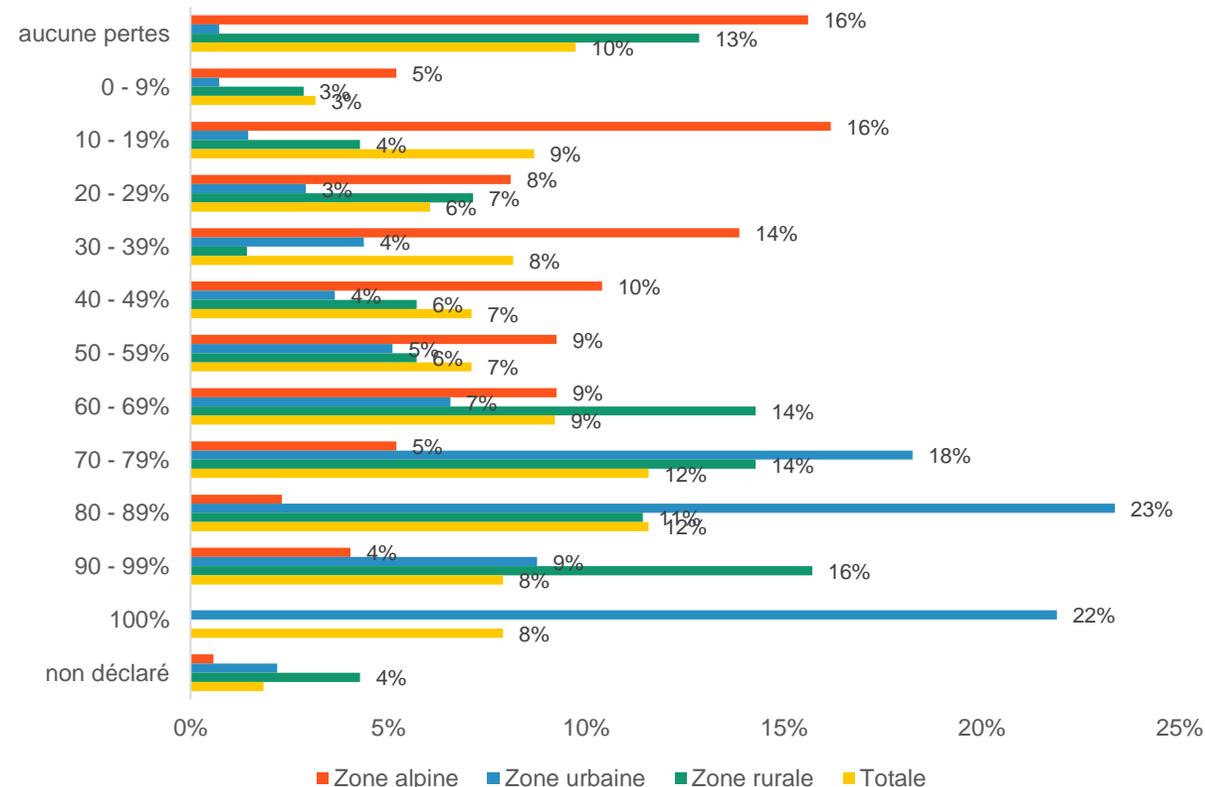


Février 2021: 65 % des établissements subissent des pertes de chiffre d'affaires supérieures à 40 %

Résultat: 14 % des établissements des régions alpines annoncent une baisse de chiffre d'affaires de 30 à 39 %. Toutes régions confondues, 8 % des établissements se situent juste en dessous du seuil de 40 % de perte de chiffre d'affaires. 65 % des établissements subissent des baisses de chiffres d'affaires de plus de 40 %.

Interprétation: pour de nombreux établissements hôteliers, des pertes à hauteur de 30 % du chiffre d'affaires représentent déjà de graves problèmes financiers car, de par leur nature, ils ne peuvent générer que de faibles marges et réserves. HotellerieSuisse demande donc une indemnisation appropriée des établissements d'hébergement touchés, d'une part en abaissant le seuil de perte de 40 % à 30 % et d'autre part en instaurant un décompte par secteur sur le plan national (adaptation de l'ordonnance sur les cas de rigueur).

Baisse de chiffre d'affaires pour le mois de février 2021 (en %)

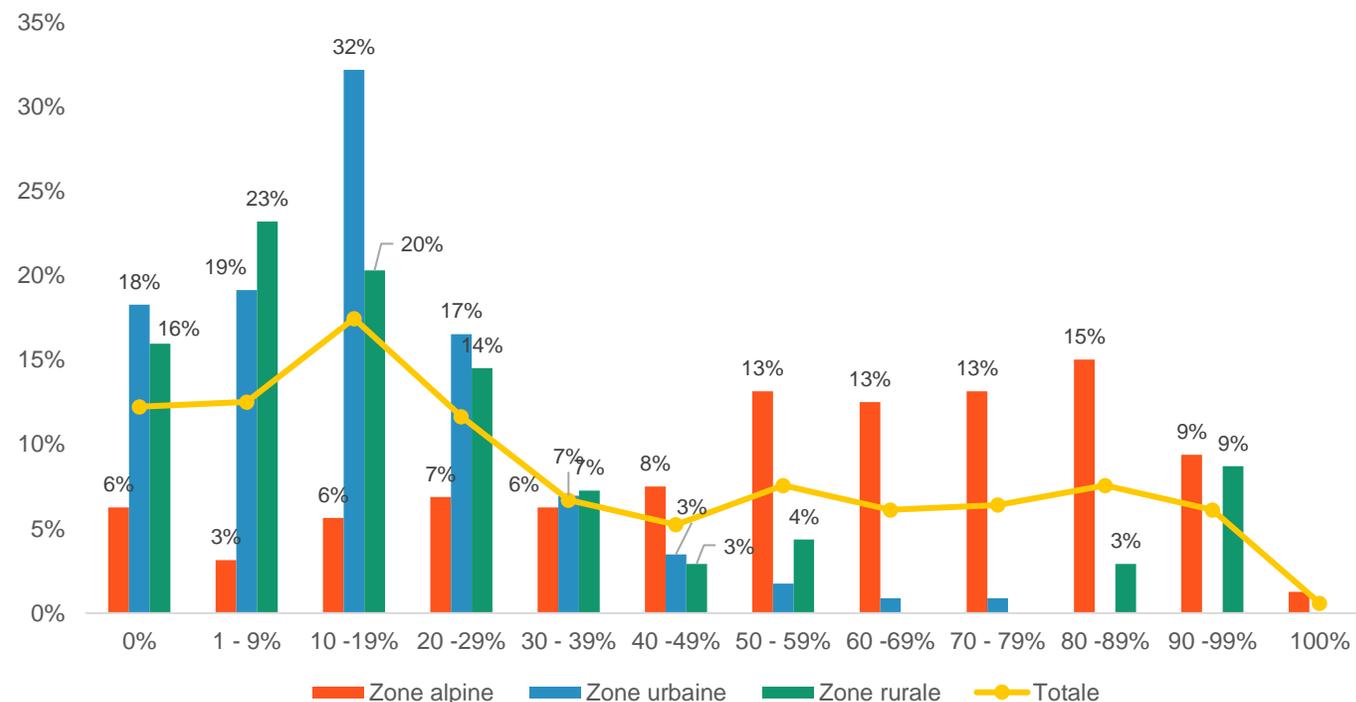


Février 2021: faibles taux d'occupation dans les régions urbaines et rurales

Résultat: dans l'hôtellerie urbaine, 69 % des établissements enregistrent en février des taux d'occupation inférieurs à 20 % et dans les régions rurales, ce sont 59 % des entreprises. Dans les régions alpines en revanche, 64 % des hôtels affichent des taux d'occupation d'au moins 50 %.

Interprétation: comme les domaines skiables sont ouverts et grâce aux bonnes conditions météorologiques, les taux d'occupation dans les régions alpines ont été supérieurs aux prévisions. La situation dans l'hôtellerie urbaine, tout comme dans les régions rurales, reste par contre précaire. Afin d'éviter des faillites à grande échelle, il est essentiel de verser dans les meilleurs délais les aides prévues pour les cas de rigueur sous forme de subventions à fonds perdu et d'augmenter les subventions.

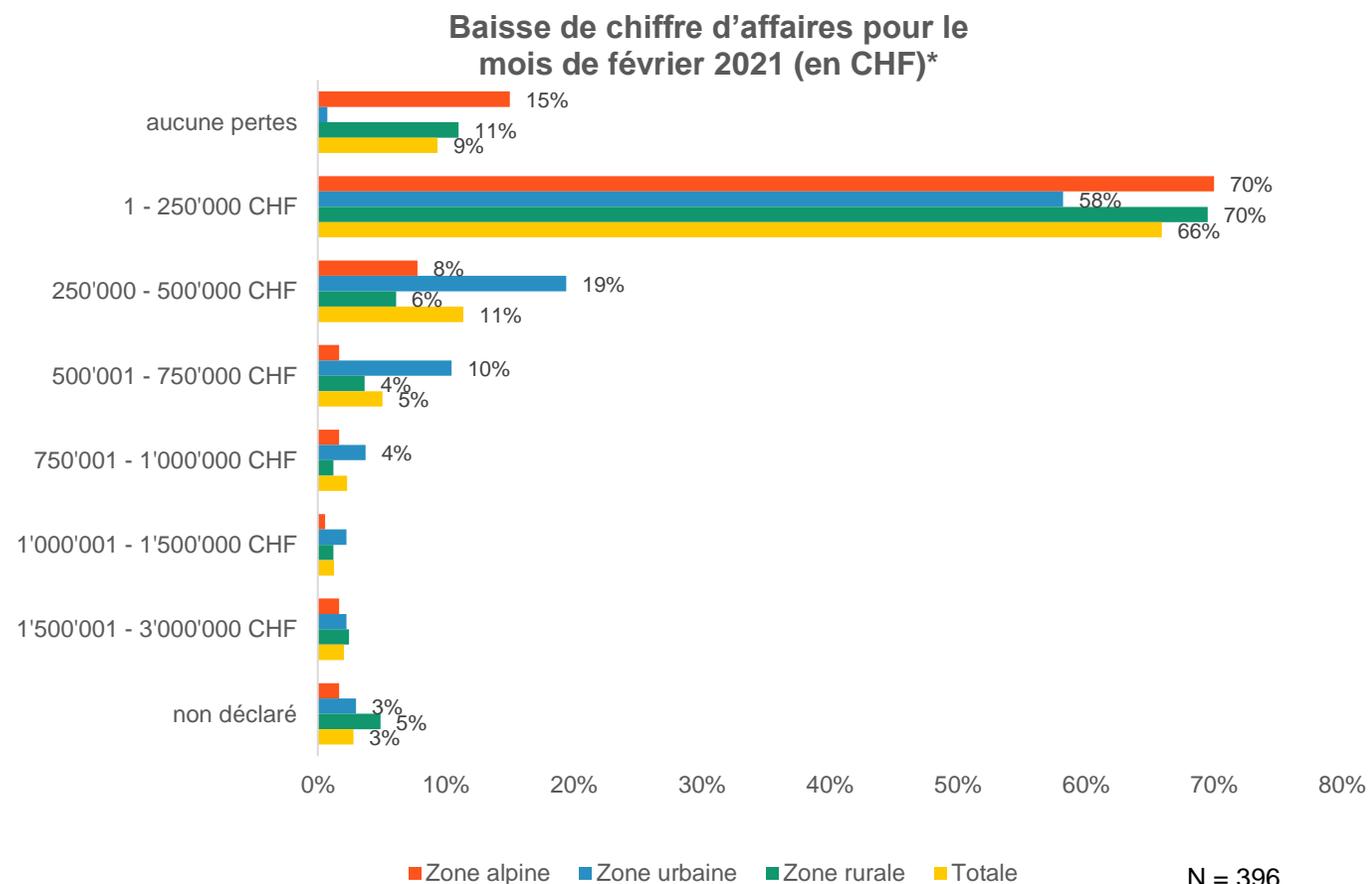
Taux d'occupation moyen actuel prévu pour le mois de février 2021 (en %)



Février 2021: des pertes de chiffre d'affaires importantes dans toutes les régions

Résultat: 11 % des établissements d'hôtellerie urbaine affichent des pertes de chiffre d'affaires pour février de CHF 750 000 et plus. 66 % des établissements subissent des pertes de chiffre d'affaires pouvant atteindre CHF 250 000, et pour 77 % d'entre eux, elles peuvent aller jusqu'à CHF 500 000.

Interprétation: les pertes de chiffre d'affaires importantes pour février soulignent à elles seules la nécessité des subventions à fonds perdu, dont les montants maximums doivent être relevés. Sans cette mesure, beaucoup d'établissements seront menacés dans leur existence, s'endetteront sur des années et seront fortement restreints dans leurs investissements. Les faibles réserves ne suffiront pas à absorber les pertes subies. Le versement de propres contributions d'assainissement ou le remboursement des subventions à fonds perdu ne conviendrait pas à la situation de l'hôtellerie, parce que cette dernière réalise de par sa nature de faibles marges.

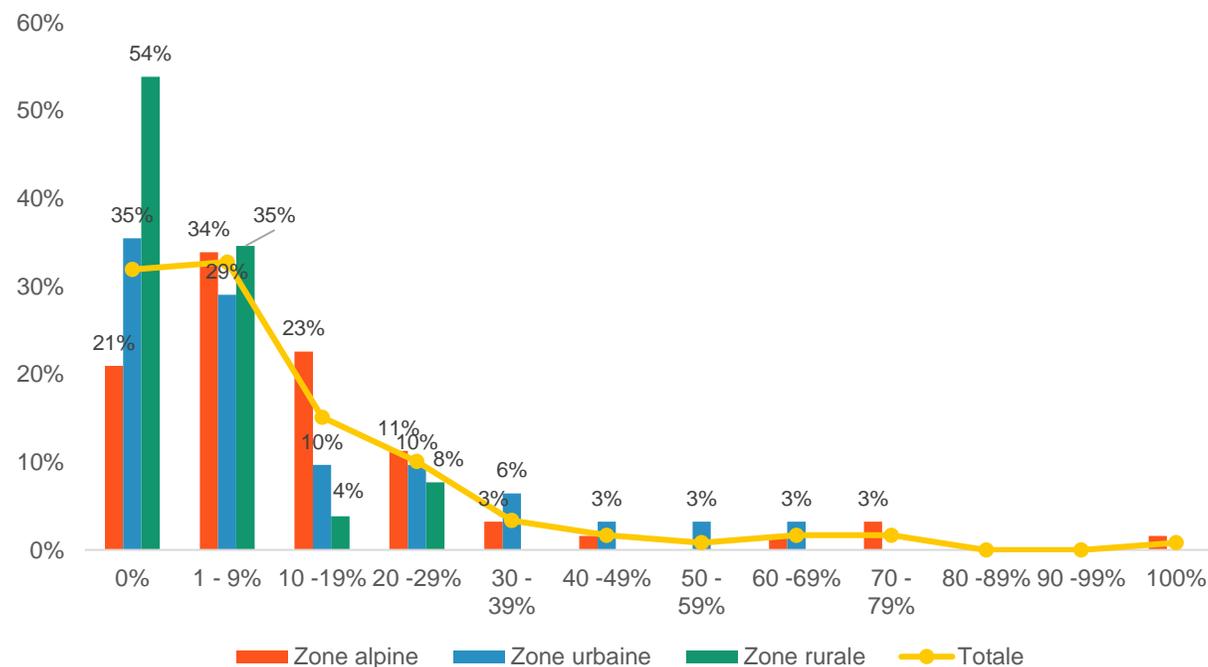


Février 2021: l'hôtellerie suisse est privée de l'un de ses piliers: 32 % des établissements sans clients étrangers

Résultat: 32 % des établissements enregistrent pour février une part de touristes étrangers de 0 %, ces derniers étant essentiels pour la diversification de la clientèle hôtelière.

Interprétation: en février 2019, les touristes étrangers ont généré 40 % des nuitées. Dans les grandes villes, cette part atteint même 70 %. Cet effondrement ne pourra pas être compensé par les clients nationaux. La Confédération doit harmoniser les dispositions sur les voyages et parvenir à une coordination internationale (surtout dans l'espace Schengen) pour établir une reconnaissance mutuelle des tests et des certificats de vaccination. Des tests gratuits et réguliers sur tout le territoire doivent être rapidement disponibles pour tous les clients.

Part de touristes étrangers pour le mois de février 2021 (en %)

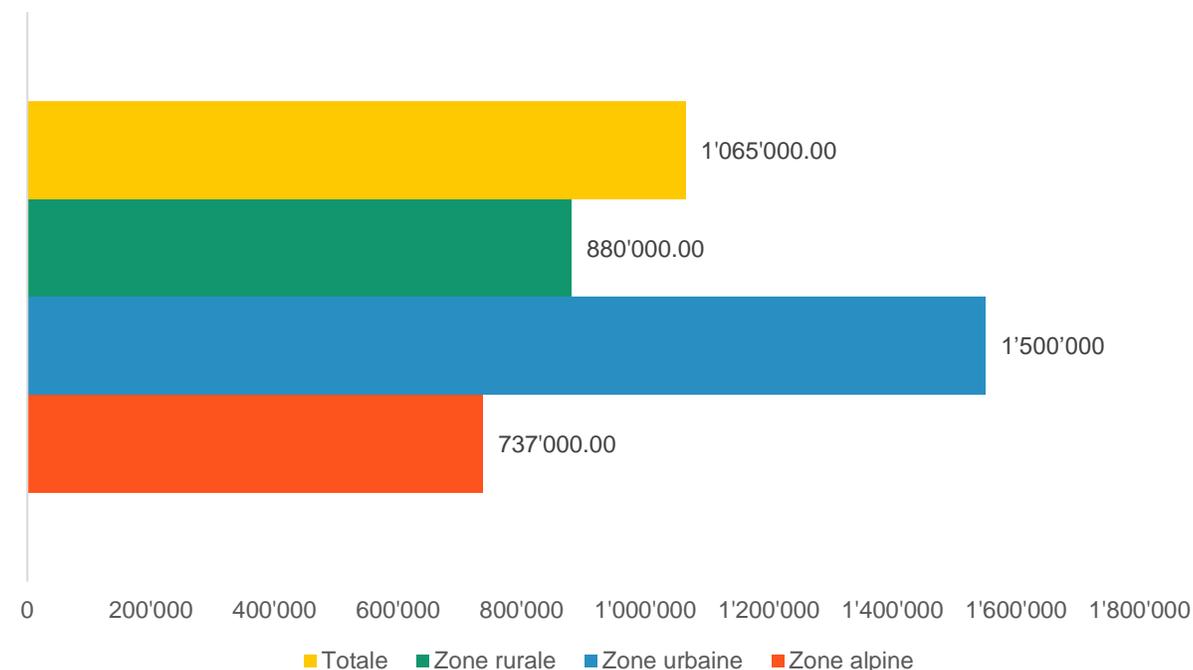


Saison hivernale: pertes de chiffre d'affaires en Suisse d'un million en moyenne

Résultat: Pour toute la saison hivernale, les établissements au niveau suisse prévoient des pertes moyennes supérieures à un million de francs. Dans l'hôtellerie urbaine, des pertes supérieures à 1,5 million de francs par établissement sont même escomptées.

Interprétation: les pertes de chiffre d'affaires importantes dans toute la Suisse lors de la saison hivernale soulignent la nécessité des subventions à fonds perdu, dont les montants maximums doivent être relevés. Sans cette mesure, beaucoup d'établissements seront menacés dans leur existence, s'endetteront sur des années et seront fortement restreints dans leurs investissements. Les faibles marges réalisées par nature ne suffiront pas à absorber les pertes subies, sans compter que les réserves sont épuisées. Le versement de propres contributions d'assainissement ou le remboursement des subventions à fonds perdu ne conviendrait pas à la situation de l'hôtellerie.

Des pertes moyennes attendues pour l'ensemble de la saison d'hiver (novembre 2020 - avril 2021) (en CHF)

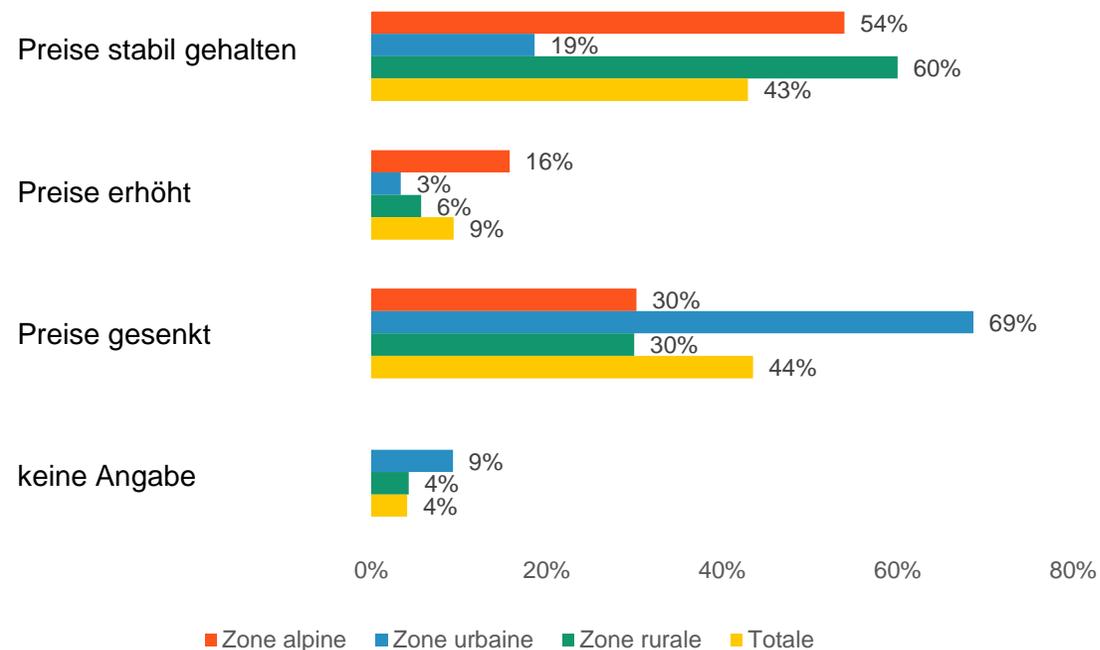


Saison hivernale 2020/2021 : environ un établissement sur deux a diminué ses tarifs par rapport à la saison hivernale 2019/2020

Résultat: près de la moitié des établissements (44 %) ont baissé leurs tarifs lors de la saison hivernale en cours. Des différences régionales importantes peuvent toutefois être observées: la proportion d'établissements urbains ayant revu leurs tarifs à la baisse lors de la saison d'hiver 2020/2021 a plus que doublé par rapport à celle dans les régions alpines (69 % vs 30 %). Début 2020, le pourcentage d'établissements ayant revu leurs prix à la baisse était de 17 %.

Interprétation: les faibles taux d'occupation découlant d'une demande étrangère quasi nulle et de l'effondrement du tourisme d'affaires expliquent les réductions de prix massives dans les régions urbaines.

Baisse de prix pendant la saison d'hiver par rapport au prix pendant la saison d'hiver 2019/2020



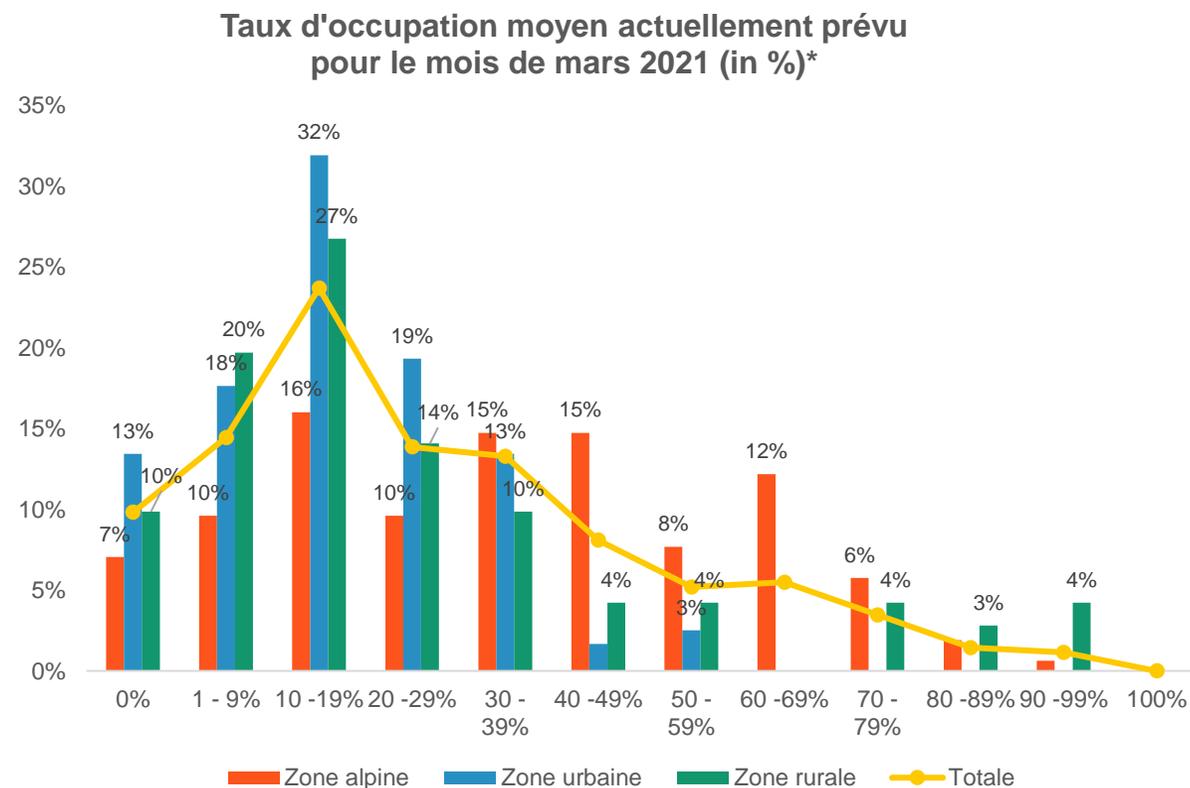
2. Perspectives: prévisions à partir de mars



Mars 2021: l'hôtellerie urbaine et les établissements ruraux prévoient de faibles taux d'occupation

Résultat: dans l'hôtellerie urbaine, 63 % des établissements enregistrent en mars des taux d'occupation inférieurs à 20 % et dans les régions rurales, ce sont 57 % des entreprises. Dans les régions alpines, 33 % des hôtels tablent sur des taux d'occupation inférieurs à 20 %.

Interprétation: la même tendance qu'en février se dessine: que ce soit pour l'hôtellerie urbaine ou pour les établissements dans les régions rurales, il n'y a aucune amélioration en vue et l'incertitude est grande. Afin d'éviter des faillites à grande échelle, il est essentiel de verser dans les meilleurs délais les aides prévues pour les cas de rigueur sous forme de subventions à fonds perdu.

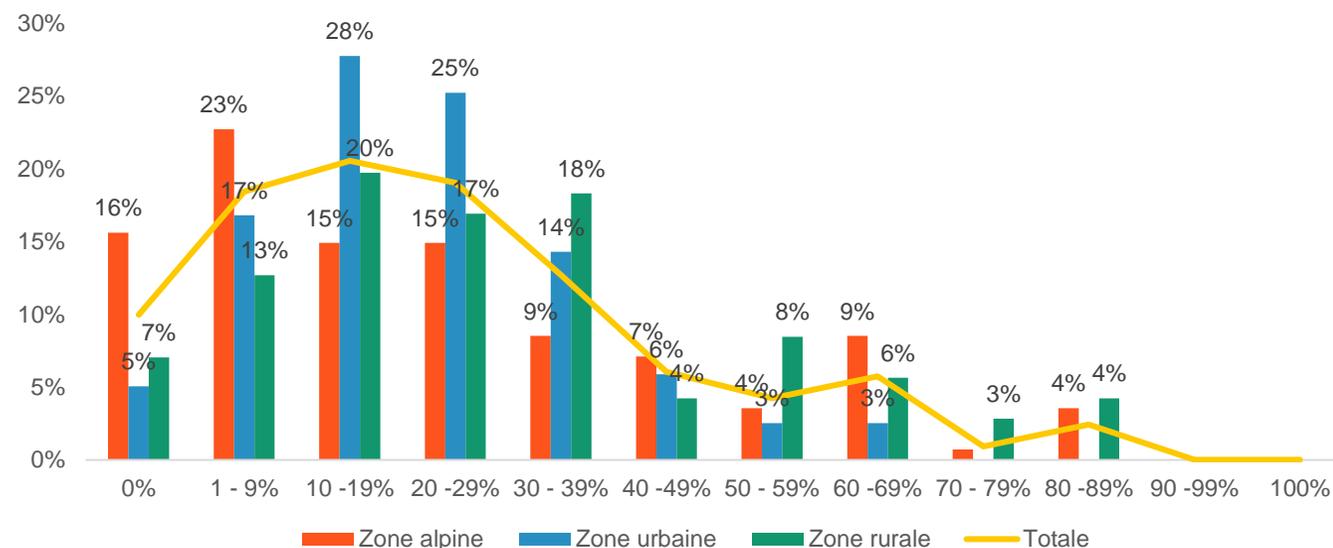


Avril 2021: faibles taux d'occupation dans toutes les régions

Résultat: dans l'hôtellerie urbaine, 50 % des établissements tablent en avril sur des taux d'occupation inférieurs à 20 %, ce qui correspond à une amélioration par rapport aux mois précédents de faible niveau. Elle est également observée dans les régions rurales: 40 % des entreprises tablent sur des taux d'occupation de moins de 20 %. Dans les régions alpines en revanche, les taux d'occupation baissent pour le mois d'avril: 54 % des hôtels annoncent des taux d'occupation inférieurs à 20 %.

Interprétation: si la situation des réservations en avril est légèrement meilleure à celle de mars, cela tient à la communication du Conseil fédéral, qui autorisera probablement de nouvelles réouvertures à partir d'avril. Cela montre une fois de plus que la sécurité en matière de planification se remarque immédiatement au niveau des réservations et que les gens ont un réel besoin de vacances.

Taux d'occupation moyen actuellement prévu pour le mois d'avril 2021 (in %)*

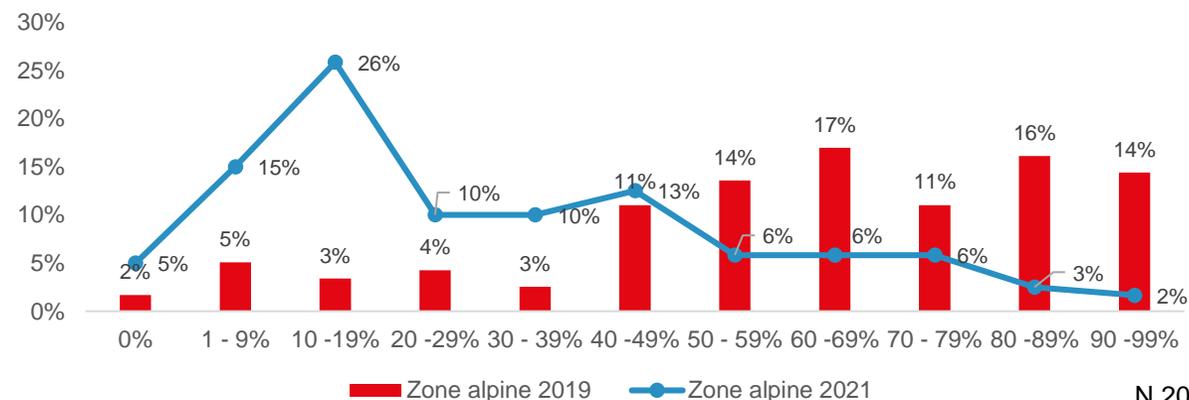


Juin à août 2021: faibles taux d'occupation escomptés

Résultat: selon l'état actuel des réservations, les taux d'occupation escomptés de juin à août 2021 seront beaucoup plus faibles qu'en 2019, tant dans les régions rurales que dans celles alpines. À titre de comparaison: les régions alpines affichent pour la période de mars à août dans les années 2017 à 2019 des taux d'occupation de 42 % en moyenne (source: Office fédéral de la statistique, HESTA). Cela illustre les différences massives par rapport aux périodes d'avant-crise.

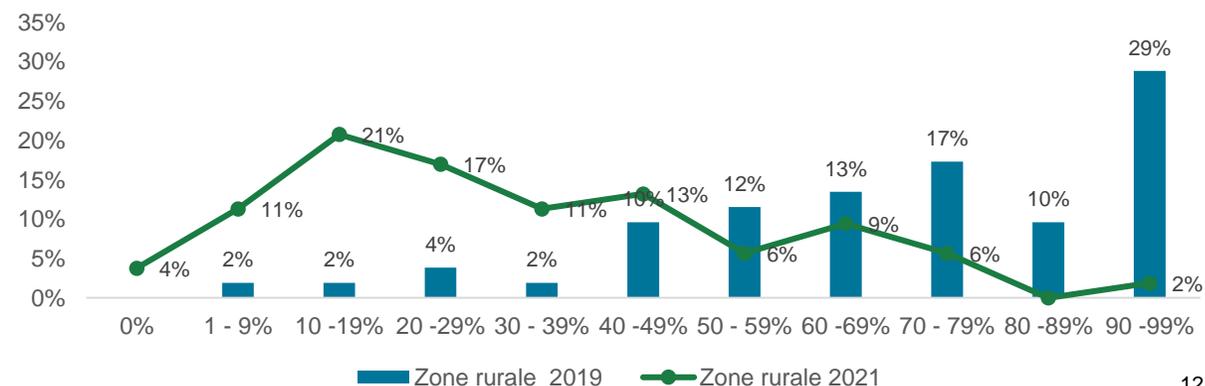
Taux d'occupation des réservations pour les mois de juin - août 2021 par rapport à 2019 (en %)

N 2019 = 118
N 2021 = 120



N 2019 = 52
N 2021 = 53

Taux d'occupation des réservations pour les mois de juin - août 2021 par rapport à 2019 (en %)

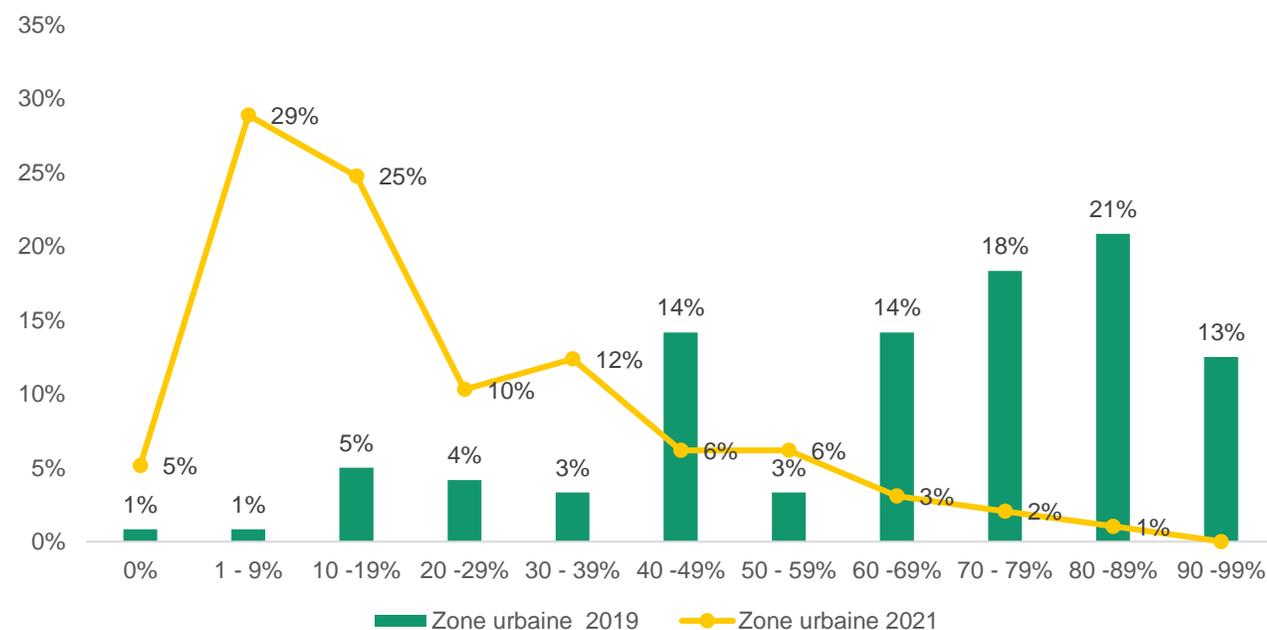


Juin à août 2021: de sombres perspectives pour l'hôtellerie urbaine

Résultat: les taux d'occupation escomptés dans l'hôtellerie urbaine pour les mois de juin à août 2021 sont actuellement catastrophiques: 59 % des établissements sont occupés à moins de 20 %. À titre de comparaison: pour les mois de mars à août des années 2017 à 2019, les grandes villes avaient enregistré des taux d'occupation des chambres de 69 % en moyenne (source: Office fédéral de la statistique, HESTA).

Interprétation: les chiffres montrent que les touristes attendent et n'effectuent pas leurs réservations pour l'été. L'incertitude est grande. Les vacances et les voyages d'affaires en Suisse et à l'étranger sont réservés à la toute dernière minute. Au Royaume-Uni par exemple, après l'annonce du Premier ministre, les réservations ont fait un bond, même à l'international, parce que ce pays a des perspectives d'ici l'été. La Confédération doit donc créer la sécurité en terme de planification. L'accélération de la campagne de vaccination et de dépistage est ainsi un aspect important pour la prochaine saison touristique estivale en Suisse.

Taux d'occupation des réservations pour les mois de juin - août 2021 par rapport à 2019 (en %)



N 2019 = 120
N 2021 = 97

3. Mesures pour garantir les liquidités

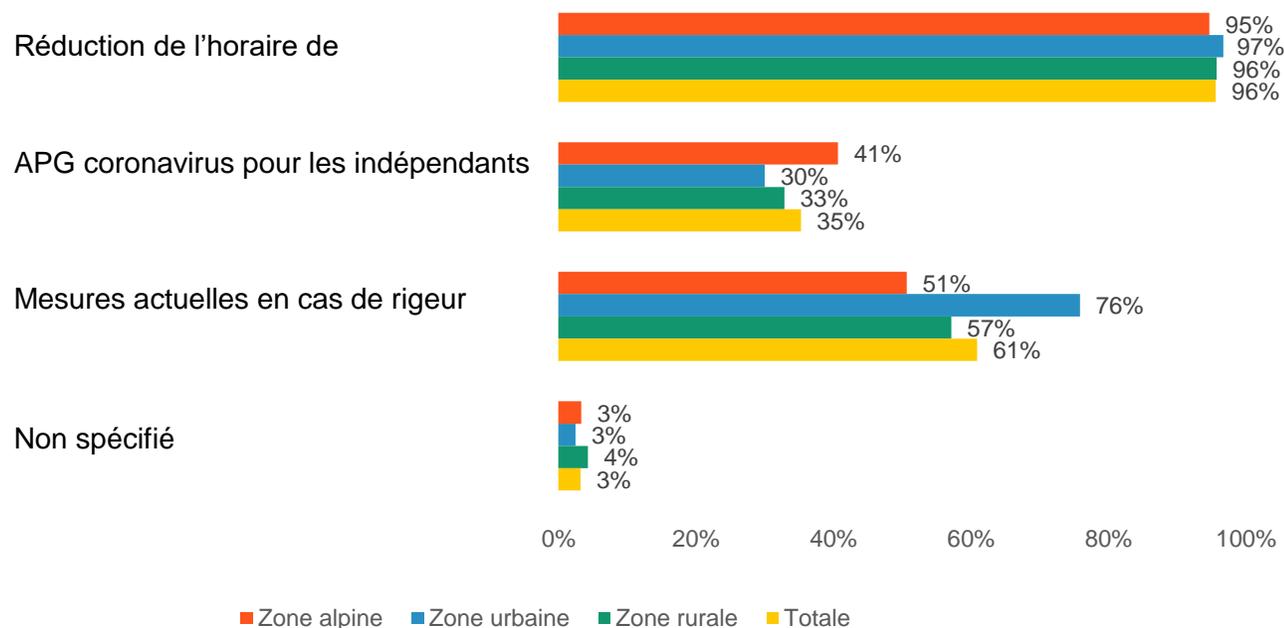


L'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail comme mesure de soutien centrale de l'État

Résultat: plus de 95 % des établissements, indépendamment de leur région, ont déjà proposé une indemnisation en cas de réduction de l'horaire de travail ou prévoient de le faire. Dans l'hôtellerie urbaine, 76 % des établissements affirment avoir déjà demandé des mesures en cas de rigueur ou envisagent de le faire.

Interprétation: l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail est la mesure de soutien centrale de l'État. C'est pourquoi l'accès facilité au chômage partiel doit impérativement être maintenu à long terme, au moins jusqu'à fin 2021; de même, la procédure de décompte simplifiée doit continuer à réduire au maximum les contraintes administratives. Cela confère aux établissements une certaine sécurité en matière de planification et empêche le licenciement «préventif» des salariés, voire leur interruption de travail.

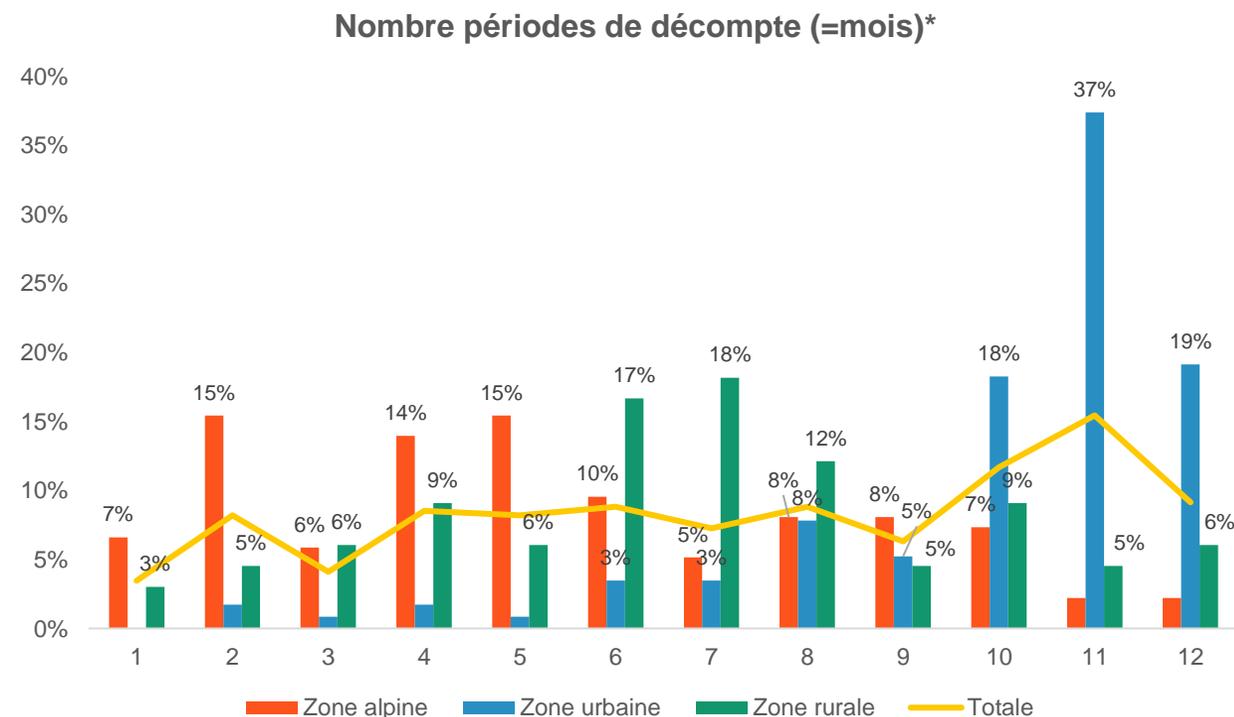
Mesures d'aide publique prévues ou déjà utilisées



74 % des établissements de l'hôtellerie urbaine en sont déjà à au moins 10 périodes de décompte

Résultat: ces chiffres révèlent aussi la situation dramatique dans l'hôtellerie urbaine: 74 % des établissements en sont déjà à au moins 10 périodes de décompte. Dans les régions alpines, ce sont 12 % et dans les régions rurales 20 % des établissements.

Interprétation: par le passé, le chômage partiel a empêché une vague de licenciements et les salariés peuvent rester sur le marché du travail. Pour pouvoir continuer d'empêcher les licenciements, le nombre de périodes de décompte doit passer à 24, car aucune reprise rapide n'est prévisible dans la branche, et surtout pas dans les villes.

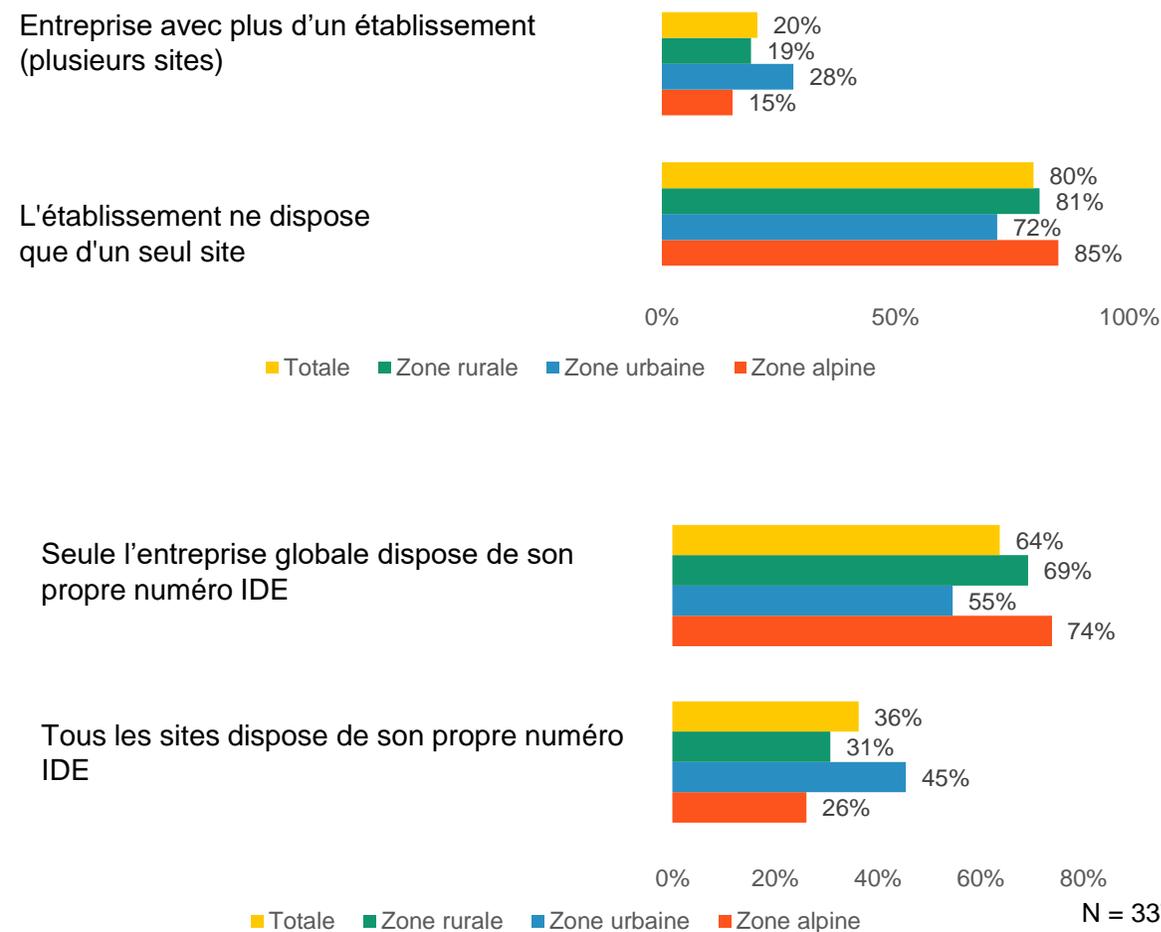


Cas de rigueur: indemniser les différents établissements d'une même entreprise

Résultat: 20 % des entreprises comptent plus d'un établissement. Pour 64 % d'entre elles, seule l'entreprise globale dispose de son propre numéro IDE.

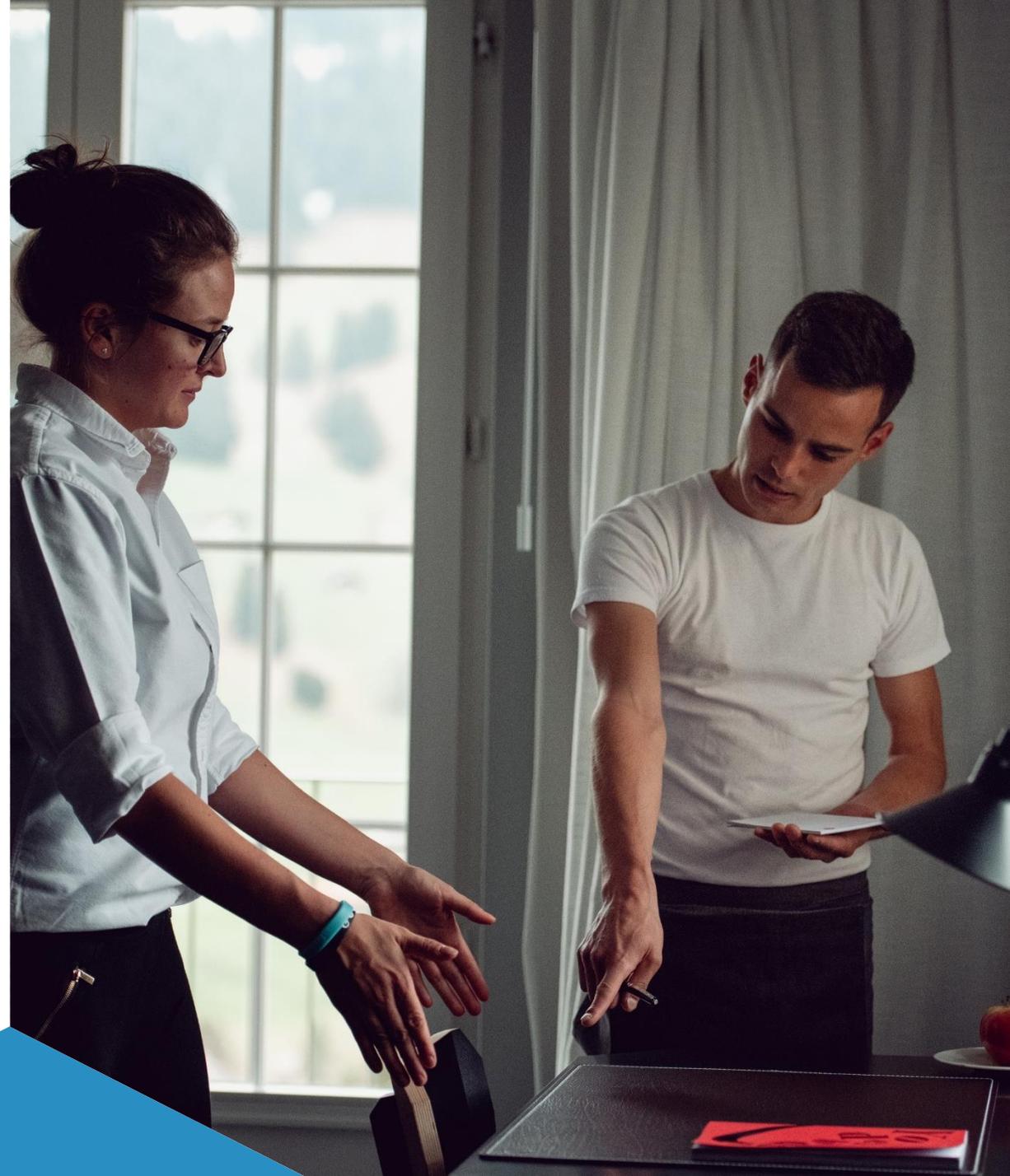
Interprétation: ces entreprises n'ont droit à une aide pour les cas de rigueur que pour l'entreprise globale, mais pas pour ses différents établissements. Ces derniers perdent de ce fait des centaines de milliers de francs de soutien, auxquels ils auraient droit vu leurs pertes. C'est pourquoi les montants maximums par entreprise globale doivent être relevés pour que les différents établissements au sein de l'exploitation puissent recevoir des compensations adéquates. Sans cela, le surendettement, le blocage des investissements et les faillites menacent les établissements en raison de leurs faibles réserves.

Organisation de l'entreprise



N = 337

4. Situation des apprentis

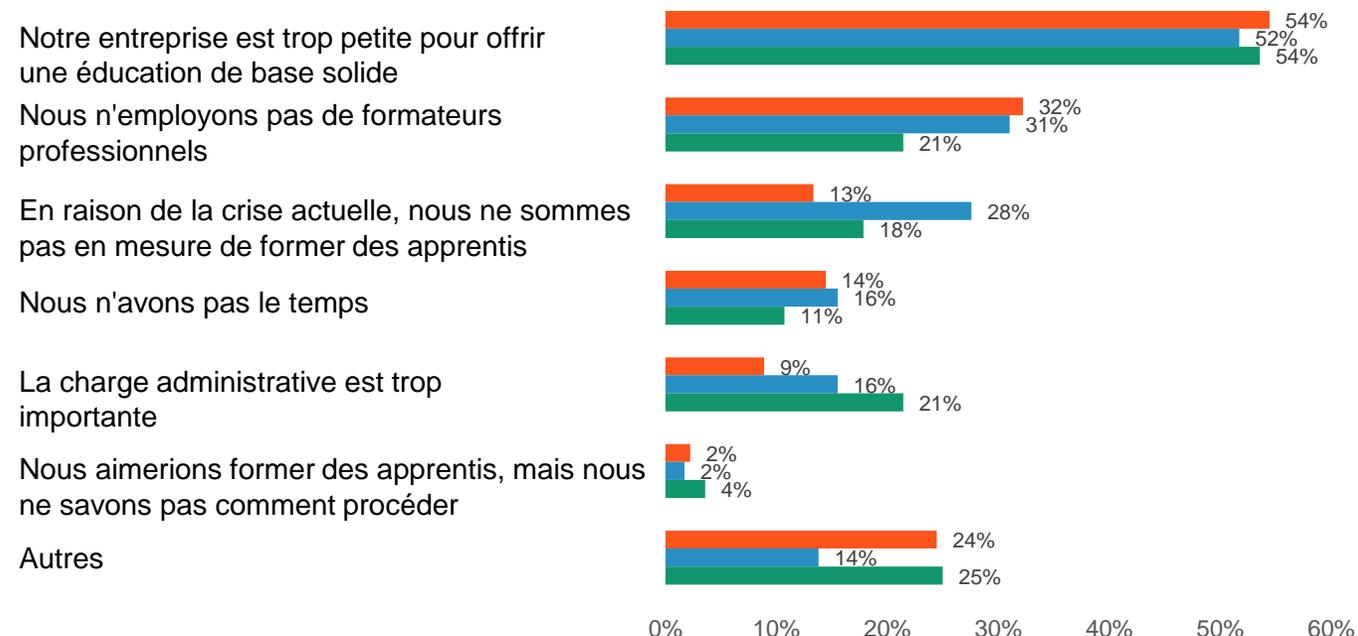


28 % des établissements des villes ne forment pas d'apprentis en raison de la crise actuelle

Résultat: plus de la moitié des établissements de chacune des trois régions affirment que la taille de l'établissement est pour eux un motif pour ne pas former des apprentis. Dans l'hôtellerie urbaine, 28 % des hôtels ne peuvent former des apprentis en raison de la crise actuelle.

Interprétation: la situation économique précaire dans l'hôtellerie urbaine se répercute sur la formation des apprentis. Il faut s'assurer que malgré la pandémie, les établissements peuvent former des apprentis.

Raisons pour lesquelles l'entreprise ne forme pas d'apprentis

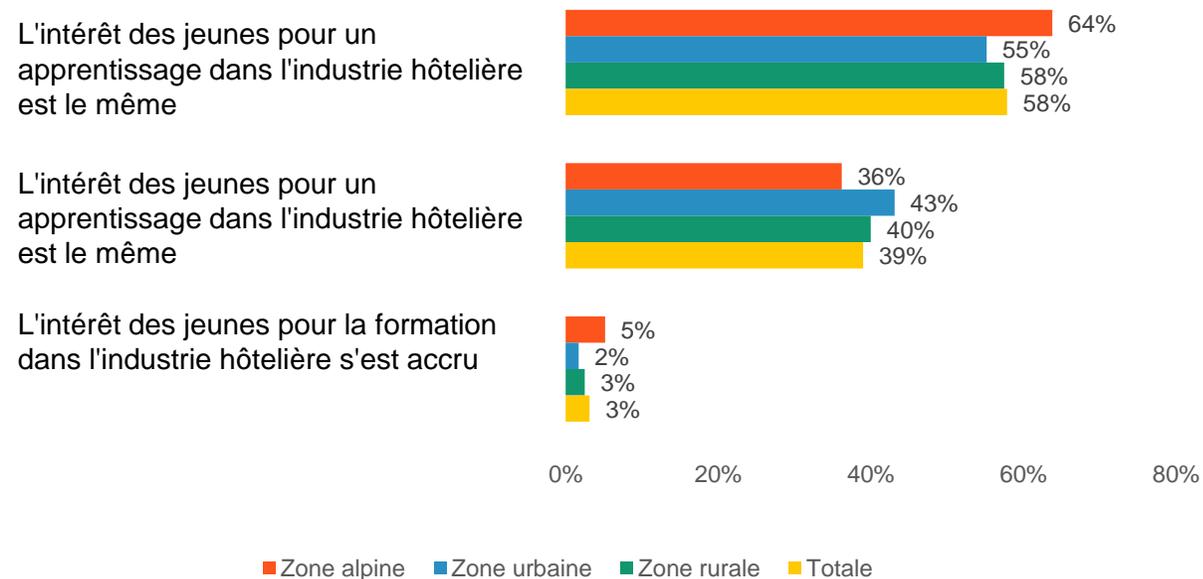


Pour 39 % des établissements, l'intérêt pour une formation dans l'hôtellerie et la restauration a baissé à cause de la crise

Résultat: 39 % des établissements indiquent que l'intérêt des jeunes pour la formation dans l'hôtellerie et la restauration a baissé. L'hôtellerie urbaine considère que l'intérêt est plus faible par rapport aux régions alpines et rurales.

Interprétation: en raison de la situation actuelle, il est peu surprenant que, par rapport à l'hôtellerie urbaine, les régions alpines aient tendance à estimer que l'intérêt pour une formation dans l'hôtellerie et la restauration est plus stable.

Evaluation de la situation générale du marché de l'apprentissage par rapport à l'année précédente



Environ un cinquième des établissements forment moins d'apprentis en 2021 qu'en 2019

Développement des places d'apprentissage proposées dans l'entreprise par rapport à 2019

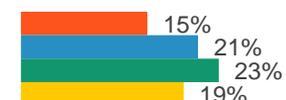
Résultat: 70 % des établissements des régions alpines ont la même offre de places d'apprentissage en 2021 qu'en 2019. Dans l'hôtellerie urbaine, 21 % des entreprises ont réduit leur offre par rapport à 2019. Dans les régions rurales, 23 % des hôtels forment moins d'apprentis.

Interprétation: sur le plan national, un cinquième des établissements forment moins d'apprentis en 2021. Compte de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée en période normale, ce recul est alarmant.

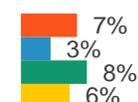
Nous proposons le même nombre d'apprentissages



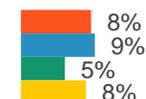
Nous formerons moins d'apprentis en 2021



Nous proposons un plus grand nombre d'apprentissages que les années précédentes



Autres



0% 20% 40% 60% 80%

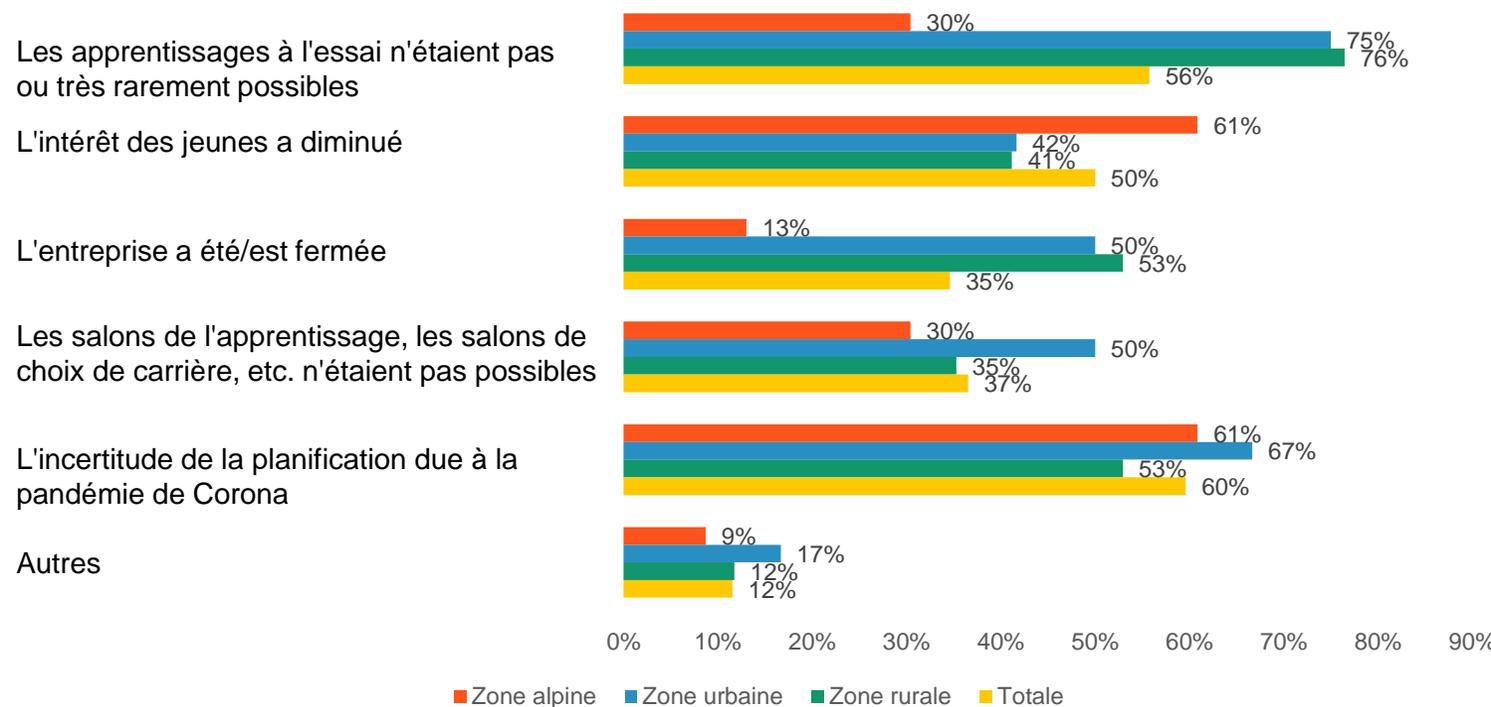
■ Zone alpine ■ Zone urbaine ■ Zone rurale ■ Totale

Le stage préprofessionnel est essentiel pour le recrutement des jeunes

Résultat: dans les régions urbaines comme dans celles rurales, le principal problème lors du recrutement est lié au fait qu'à cause de la pandémie de coronavirus, les stages préprofessionnels n'ont pas vraiment été possibles. Dans les régions alpines, le manque d'intérêt des jeunes est davantage cité comme raison.

Interprétation: le stage préprofessionnel est essentiel pour le recrutement des jeunes. L'organisation des stages préprofessionnels s'avère difficile en raison des fermetures temporaires. Il est maintenant nécessaire que le Conseil fédéral communique clairement au sujet des étapes de réouverture, pour qu'il en découle une certaine sécurité en matière de planification.

Nature des problèmes rencontrés dans le recrutement des jeunes



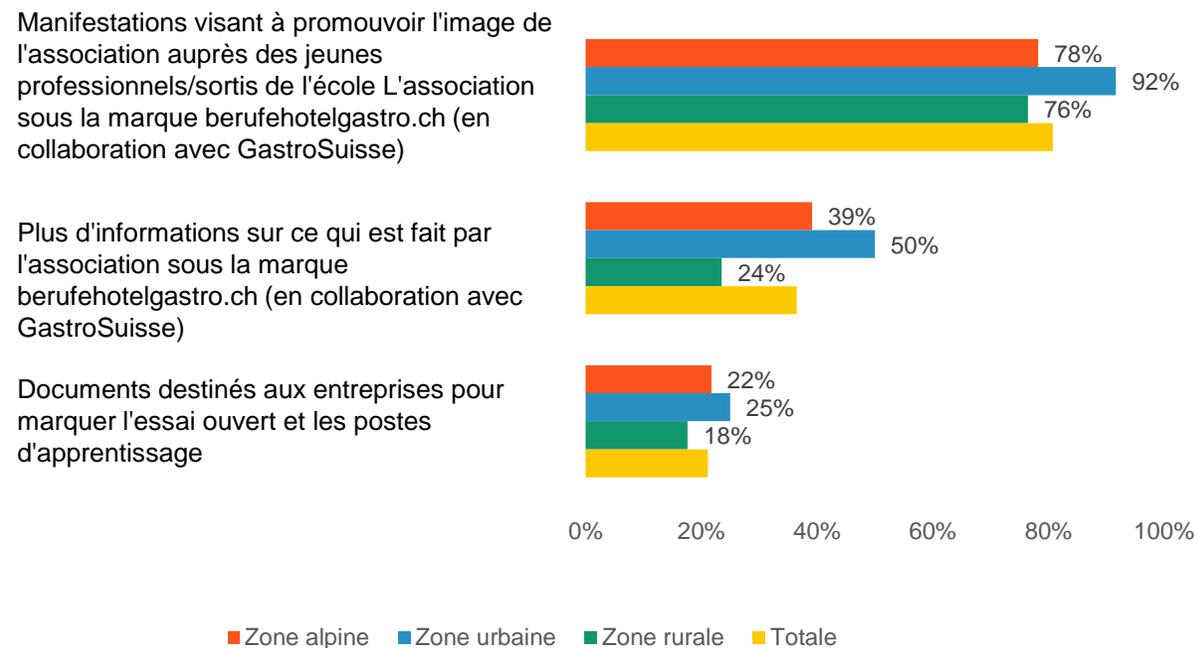
N = 52

Manifestations visant à promouvoir l'image de la branche auprès de la jeune main-d'œuvre qualifiée en tant qu'élément important du recrutement

Résultat: les manifestations visant à promouvoir l'image de la branche auprès de la jeune main-d'œuvre qualifiée et des élèves en fin de scolarité sont citées comme une mesure de soutien judicieuse pour le recrutement des apprentis.

Interprétation: les manifestations en présentiel ne sont pas possibles en raison de la crise actuelle. Pour notre branche précisément, de telles manifestations ont toutefois une grande importance. Les salons des métiers doivent être autorisés avec des plans de protection.

Des mesures de soutien significatives concernant le recrutement des apprenants

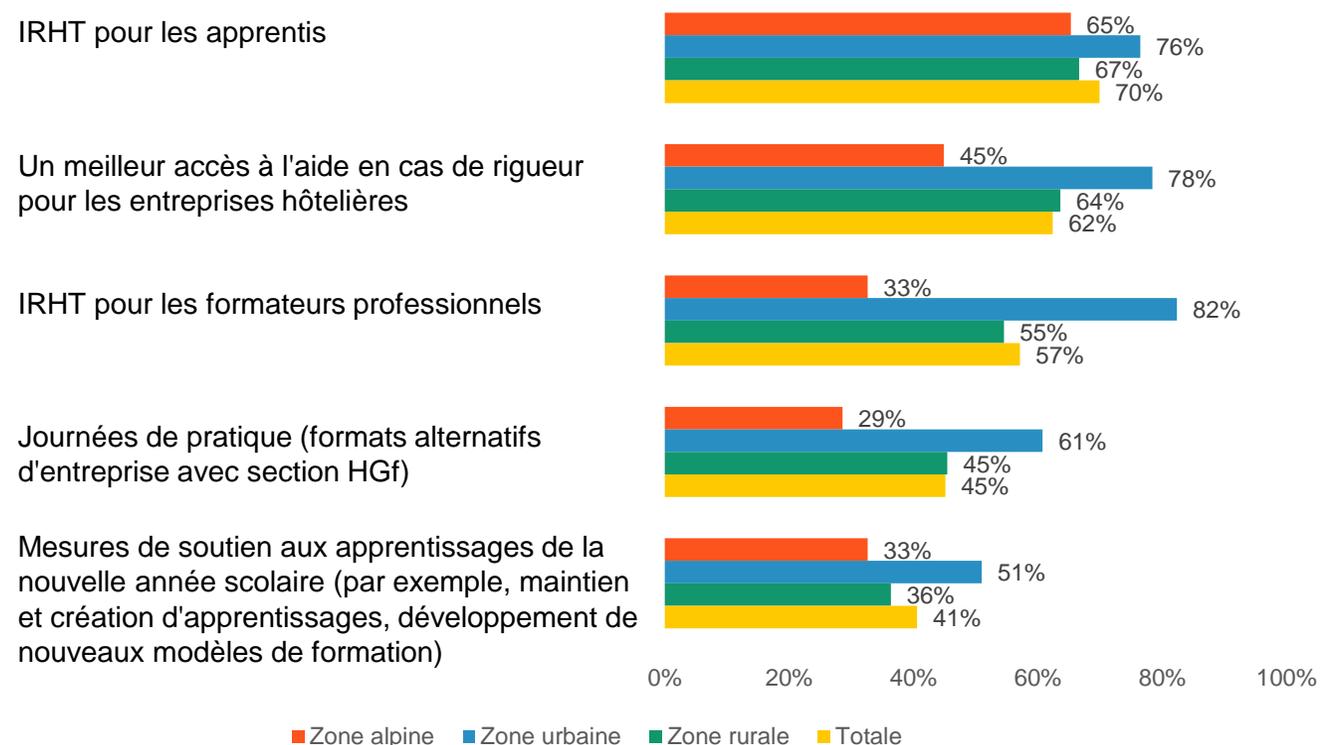


70 % des établissements considèrent que l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail (IRHT) pour les apprentis est une mesure de soutien judicieuse

Résultat: 70 % des établissements estiment que l'IRHT pour les apprentis est une mesure de soutien judicieuse en ce qui concerne la formation. Un «Meilleur accès aux aides pour les cas de rigueur pour les établissements hôteliers» est également mentionné souvent (62 %).

Interprétation: l'IRHT ne peut actuellement être versée qu'aux apprentis des établissements soumis à une fermeture officielle. Nous demandons que le chômage partiel soit également possible pour les apprentis qui travaillent dans des établissements non soumis à une fermeture officielle. De plus, un large éventail de formations prolongées est nécessaire au niveau des offres alternatives. Une telle offre est en train d'être développée et nous le saluons.

Des mesures de soutien significatives concernant la formation des apprentis



Remarque: seuls les établissements qui forment des apprentis ont répondu à la question

N = 133